

Décision

Générale

colonial

Décision n° 670 11/06/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Taceam (Arthur), ingénieur civil, est engagé à titre temporaire au salaire journalier de quatre cent quatre vingts francs (480 fr.), pour servir en qualité de géomètre. L'intéressé est affecté au service des travaux publics à compter du 1er juin 1947.